



# UNE SEULE SANTÉ UNE SEULE PLANÈTE

## 9 PROPOSITIONS SOCIAL-ÉCOLOGIQUES POUR NOS TERRITOIRES

**1 Agir dans chaque territoire de la République pour un accès digne à une nourriture de qualité pour tous** est un enjeu de santé et de citoyenneté. Reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le droit à l'alimentation est un levier majeur dans notre combat commun pour l'égalité.

**4 Contribuer territorialement au partage de la valeur ajoutée et à la garantie d'un revenu décent pour les producteurs.** Au-delà du levier des marchés publics, nous devons bâtir des contrats pluriannuels et équitables entre les organisations de producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs.

**7 Éduquer en vue d'une culture commune autour du concept « une seule santé »** (lien entre la santé humaine et celle du monde animal, du monde végétal et des sols). Cet effort éducatif doit nous affranchir de la publicité et permettre de réconcilier notre société avec son agriculture et de reconnecter les citoyens avec la nature et les cycles de production.

**2 Faire de l'agroécologie le modèle de référence** et viser en 2030 une capacité à produire pour 2/3 avec les labels Agriculture biologique (AB) et la certification Haute Valeur environnementale (HVE) de niveau 3, avec des cahiers des charges qui doivent être enrichis de la dimension carbone. Notre génération doit être celle de la transition vers une agriculture affranchie des pesticides.

**5 Généraliser les projets alimentaires territoriaux (PAT)** en s'appuyant sur une compétence renforcée des collectivités locales et y intégrer l'objectif « zéro gaspillage alimentaire », en explorant les marges de progrès tout au long de la chaîne alimentaire dans une logique d'économie circulaire. Expérimenter dans la même dynamique des contrats agroécologiques territoriaux.

**8 Bâtir des coopérations entre espaces ruraux et urbains** visant la réduction des inégalités sociales, notamment dans les secteurs de l'habitat, de la mobilité, de la santé et de l'éducation. Ces politiques publiques coordonnées doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'État, de l'Europe et des régions.

**3 Les territoires doivent devenir le cadre et le creuset « d'une relève »** pour les deux tiers des agriculteurs qui cesseront leur activité dans la décennie à venir : partage et accès au foncier, lutte contre l'accaparement des terres et création d'un livret vert doivent contribuer à financer le renouvellement d'une agriculture à taille humaine.

**6 Mettre en œuvre le principe zéro artificialisation nette** par des règles d'urbanisme cohérentes et prescriptives ainsi qu'une fiscalité qui efface l'effet spéculatif. Ces leviers locaux permettront d'appuyer et de renforcer la reconnaissance des sols comme patrimoine commun de la nation, telle que définie à l'article L.110-1 du Code de l'environnement.

**9 « Notre pays, notre planète »** : en écho à la construction d'une nouvelle génération de traités multilatéraux et d'une politique agricole et alimentaire commune, chaque territoire doit pouvoir mesurer sa contribution effective aux défis alimentaires et climatiques mondiaux. Cette « souveraineté solidaire » doit également s'incarner dans des politiques de coopérations décentralisées volontaristes.